

LA DIRECTIVE HABITATS ET LA PLACE DES ÉLUS DANS L'ÉLABORATION DE LA PREMIÈRE GÉNÉRATION DE DOCUMENTS D'OBJECTIFS

Agnès Fortier et Pierre Alphandéry
(INRA-SAE2-MONA)

Recherche du réseau Grenat (2000-2005)

Avec la collaboration de C. Lefebvre (cartographie INRA-SAE2-MONA)

Plan de l'intervention

- 1. Impact socio-politique de Natura 2000 en France**
 - 2. La place des collectivités territoriales dans la procédure : des inventaires aux scènes locales**
 - 3. Conclusion**
-

Méthodologie

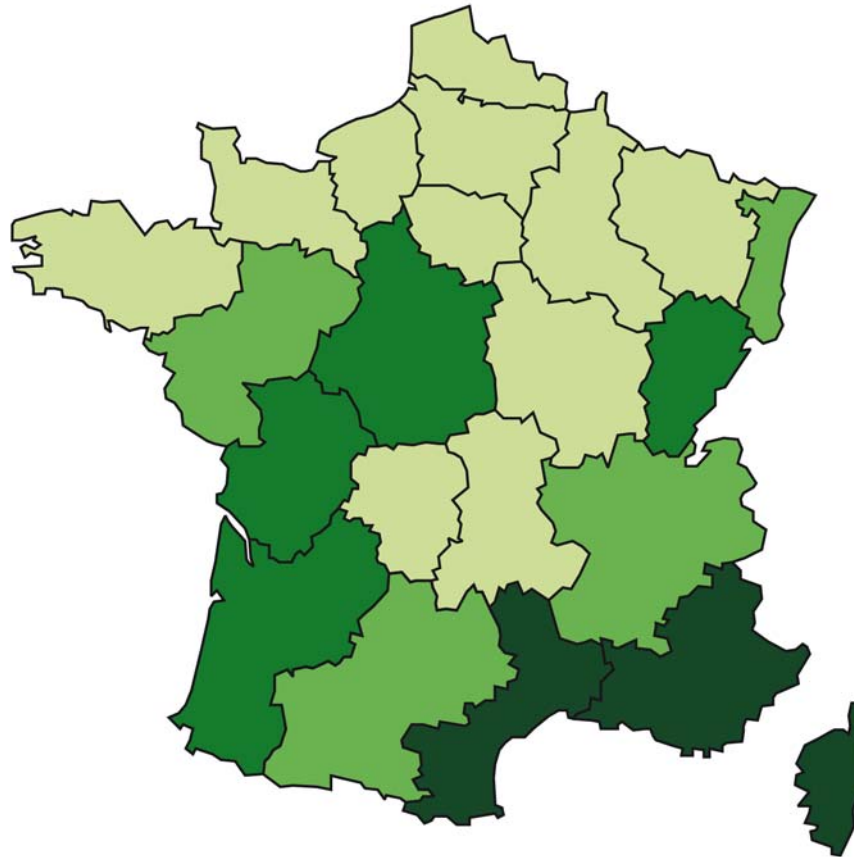
1. Approche qualitative :

Suivi de l'élaboration des Docob sur huit sites répartis dans quatre régions

2. Approche quantitative :

- Base Grenat (363 Docob finalisés)**
 - Base du Medd juillet 2004 (729 sites)**
 - Base du MNHN (zonages environnementaux)**
-

Pourcentage de surfaces régionales des sites Natura 2000

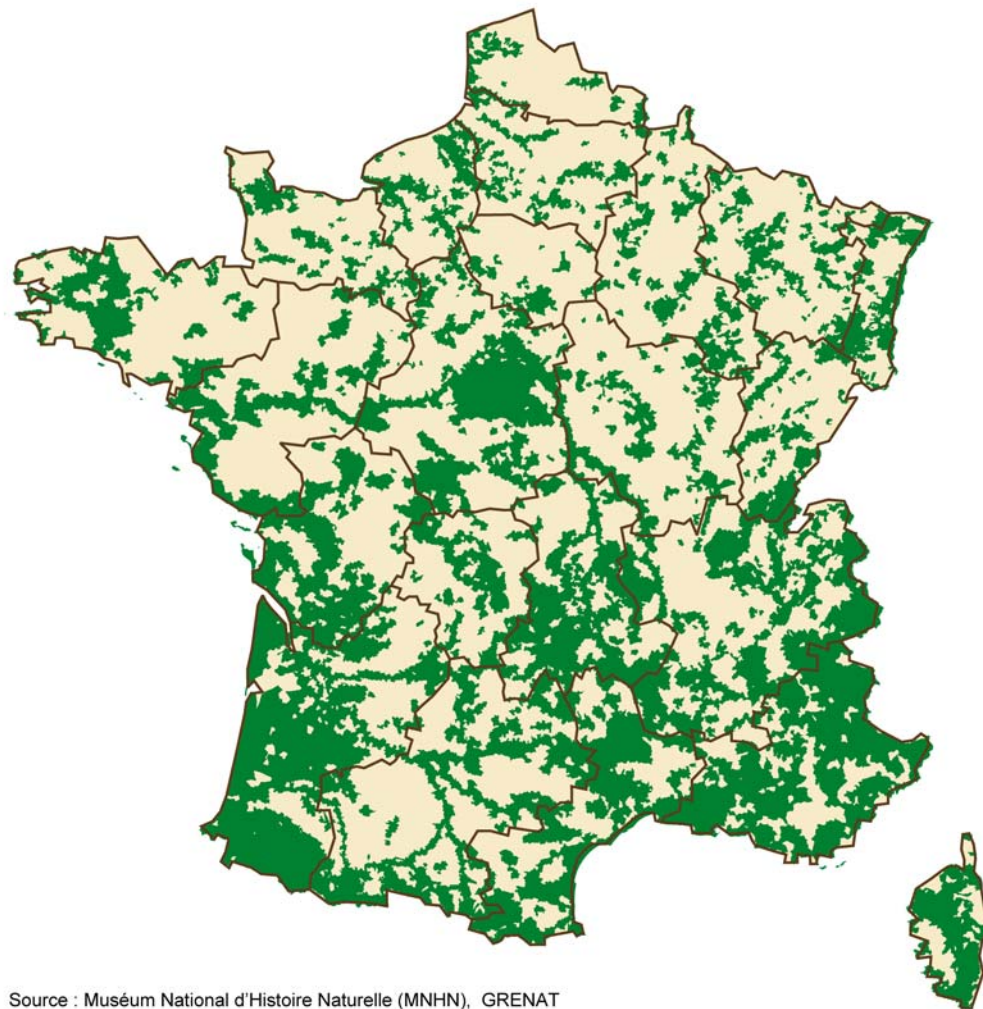


Surface totale Psic et ZPS (%) hors recouvrement



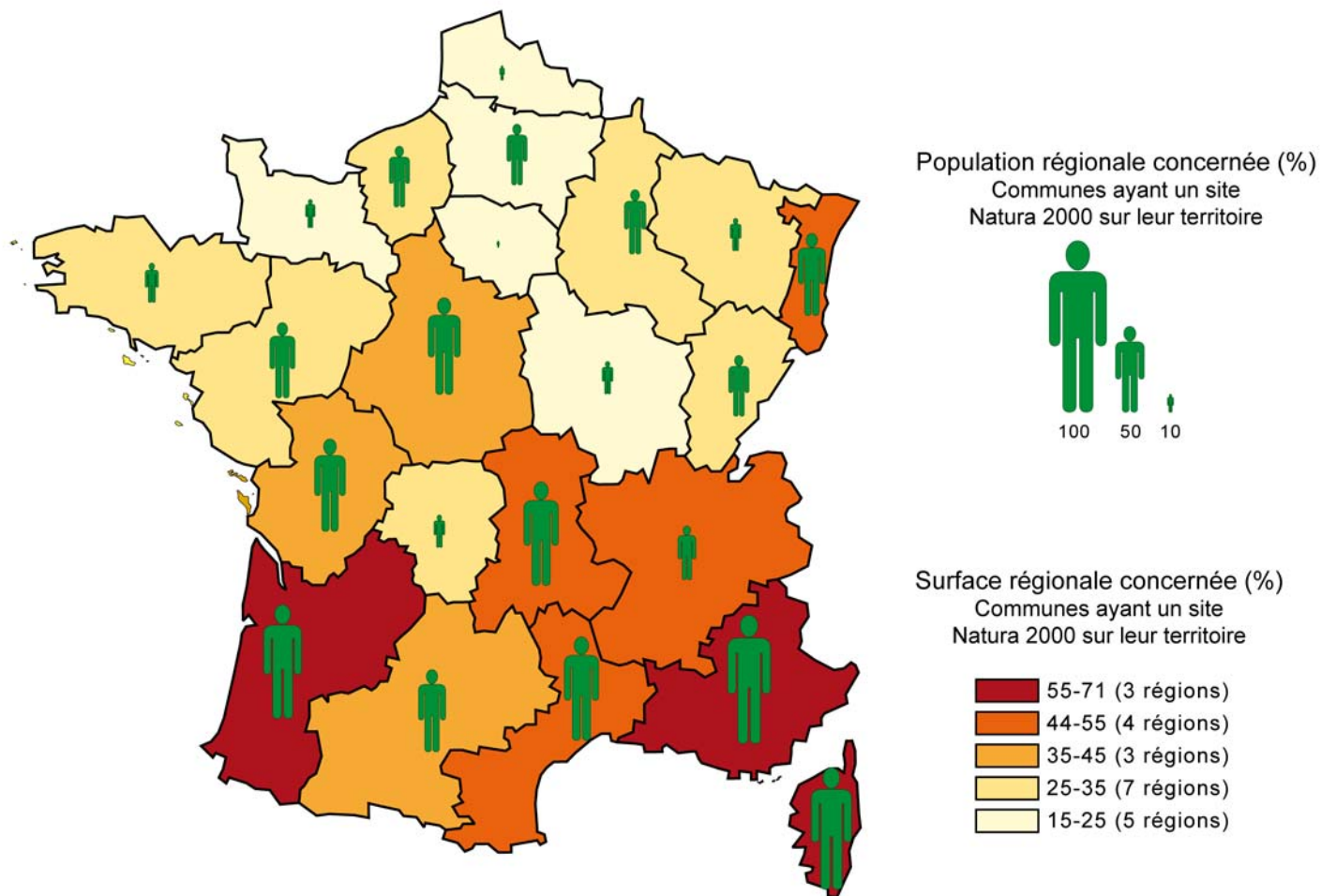
Source : Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), GRENAT
Cartographie G. Géniaux INRA-SAD-Ecodéveloppement et C. Lefebvre INRA-SAE2-Mona

Communes concernées par un site Natura 2000



Source : Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), GRENAT
Cartographie G. Géniaux INRA-SAD-Ecodéveloppement et C. Lefebvre INRA-SAE2-Mona

Populations et surfaces régionales concernées par les sites Natura 2000 (%)



Source : Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), GRENAT
Cartographie G. Géniaux INRA-SAD-Ecodéveloppement et C. Lefebvre INRA-SAE2-Mona

2. La place des collectivités territoriales dans la procédure Natura 2000

- Au stade de la phase d'inventaire**
- Au stade de l'élaboration des Docob**

LETTRE AUX MAIRES TOUCHÉS PAR NATURA 2000

Fédération Départementale des Chasseurs du Cantal

14, Allée du Vialenc - 15000 AURILLAC - Tél. 71 48 62 66 - Fax 71 48 23 43.

Mesdames les Maires
Messieurs les Maires

N/Réf. 14592 à 14643/96 - JPL/GL/YC

V/Réf. : NATURA 2000

Dossier suivi par :

Aurillac, le 23 juillet 1996

Madame, Monsieur le Maire,

En application de deux directives communautaires, un réseau d'espaces protégés baptisé «Natura 2000» se met en place dans toute l'Europe.

Notre région et nos communes n'échappent pas à cette initiative qui en soi est une bonne chose.

La phase d'inventaire des sites et des menaces qui pèsent sur eux s'achève.

Bien qu'elle soit loin d'être neutre, nous en avons été tenus à l'écart.

145 communes rurales sur 260 dans notre département sont concernées.

L'inventaire de si grandes étendues n'a été fait qu'en un mois - de source bien informée - et non point par des scientifiques.

Ces «ZONES D'INTERET COMMUNAUTAIRE POUR LES OISEAUX» serviront demain de référence pour classer en «Zones de Protection Spéciale» (ZPS) les meilleurs sites.

La désignation de cette deuxième catégorie de sites semble curieusement gelée !

En revanche, pour la première catégorie de milieux (Zones Spéciales de Conservation) et en votre qualité de Maire vous avez été saisi pour avis par le Préfet.

Même si vous disposez d'un délai (prorogé par le Ministre de l'Environnement) pour donner un avis qui ne sera pas sans conséquences pour le devenir des activités économiques et de loisirs que beaucoup de vos concitoyens exerçaient traditionnellement sur leurs territoires.

Ces activités seront elles maintenues ? surtout lorsque l'on découvre la stratégie des Associations de Protection de la Nature dont nous vous joignons photocopie.

A quels prix ? Avec quelles contraintes ? Quels gestionnaires, quels moyens et quels impacts sur votre POS ?

Compte tenu des réponses dilatoires ou contradictoires qui nous ont été fournies par le Ministère de l'Environnement - nous nous devions, de ne point rester insensibles mais actifs.

Les représentants de l'Agriculture, de la Forêt, du Foncier, propriétaires bailleurs, de la Pêche, de la Chasse souhaitent vous faire part de leurs craintes et souhaits quant à la définition, à la délimitation et à la gestion future de ces espaces protégés - qui ne sauraient se faire sans l'accord des acteurs ruraux.

En espérant compter sur votre appui,

Veillez croire Madame, Monsieur le Maire à l'expression de notre considération la plus distinguée.

Le Président de la
Propriété Agricole
M. de MENTHIERES

Le Président du Syndicat
des Sylviculteurs,
M. de BONNAFOS

Le Président de la
Fédération de Pêche,
M. R. COUDERC

Le Président de la
Fédération des Chasseurs,
M. J.-P. LALITTE

Ci-joint :

- Pour information un modèle de délibération déjà utilisé en Région Aquitaine à cet effet et dont nous vous laissons le soin de vous inspirer librement.
- Photocopie d'un document récent démontrant la détermination des Associations de Protection de la Nature par rapport à Natura 2000.
- Ce sont des Elus de la Région Aquitaine (maires) qui sont à l'origine de ce modèle de Délibération, qu'ils souhaitaient.

Natura 2000 laisse les maires perplexes

Deux sites sont retenus dans l'arrondissement de Bressuire pour bénéficier du programme de protection de l'environnement Natura 2000. Mais les élus locaux ont regretté un manque d'information qui fait naître toutes les interrogations.

THOUARS. - «*Nous ne voulons pas être les bouc-émissaires, pris entre l'administration nationale et nos administrés*» explique Joseph Godet, maire de Moutiers-sous-Argenton. Invité avec une vingtaine d'autres édiles municipaux à une réunion d'information sous l'égide de Gérard Marty, sous-préfet de Bressuire, il a ainsi exprimé l'avis commun des élus locaux. Le litige porte sur la mauvaise commu-

nication autour du projet Natura 2000.

Le projet, complexe parce qu'il engage de nombreuses administrations, n'a pas été clairement expliqué aux élus locaux dont l'avis doit être reçu. «*Nous ne voulons pas être pris en étau, ni être mis devant le fait accompli. Or le sentiment de nos administrés est loin d'être favorable*» continue le maire de Moutiers-sous-Argenton.

Des incertitudes pesantes

«*Nous allons donner notre avis, mais il faut nous laisser le temps de consulter la base*» continue Joseph Godet. Les consultations risquent d'être animées. Le ministère de l'Environnement a sélectionné des sites susceptibles d'être protégés et de se voir recommander une importance européenne.

Dans sa phase actuelle, les tracés de zones n'ont pas été clairement définis, ni les charges imposées sur ces zones. Par conséquent, du fait de la mauvaise information des élus locaux, des inquiétudes montent chez les résidents des zones concernées. Ce sont ces inquiétudes

que les maires ont soulevées: que va devenir le droit de propriété, comment les habitants vont-ils jouir de leurs propriétés, et vont-ils supporter de nouveaux frais liés au classement des zones?

Un projet inscrit dans le long terme

La réponse de Gérard Marty a été claire et directe: «*Je ne veux pas imposer des contraintes de gestion aux personnes concernées*». Une déclaration qui pourrait rassurer les habitants des 19 communes de l'Argentonnois visées par le projet.

En complément d'information, les édiles ont dû se contenter d'un exposé administratif. Bien que le projet Natura 2000 porte sur le long terme, les échéances sont proches. Les élus locaux ont reçu un questionnaire qui devrait les aider à donner un avis au préfet d'ici à l'automne. Ce dernier doit, quant à lui, donner son avis le 1^{er} octobre.

Natura 2000 est entré dans la phase de concertation et de confrontation. Celle-ci doit prendre fin en 1999, mais le projet ne prendra réellement corps qu'en 2004! Le temps de laisser de l'eau couler sous les ponts de l'Argenton.

Les communes concernées par Natura 2000

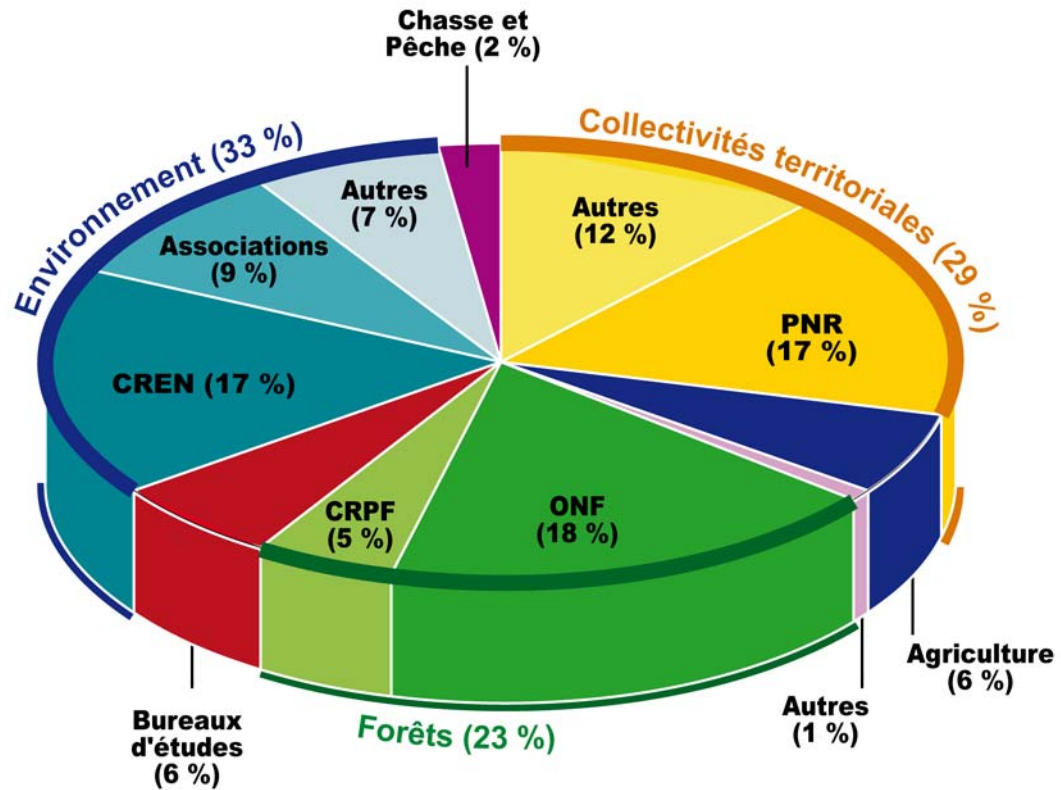
THOUARS. - Onze sites ont été retenus dans les Deux-Sèvres. Dans l'arrondissement de Bressuire, deux projets concernent dix-neuf communes.

La vallée de l'Argenton regroupe, sur 1.500 km de

berges, les communes d'Argenton-château, Boësse, Bouillé-St-Paul, Bressuire, Breuil-sous-Argenton, Etusson, Massais, Mauzé-Thouarsais, Moutiers-Sous-Argenton, Saint-Clémentin, Saint-Maurice-la-Fougereuse et Sanzay.

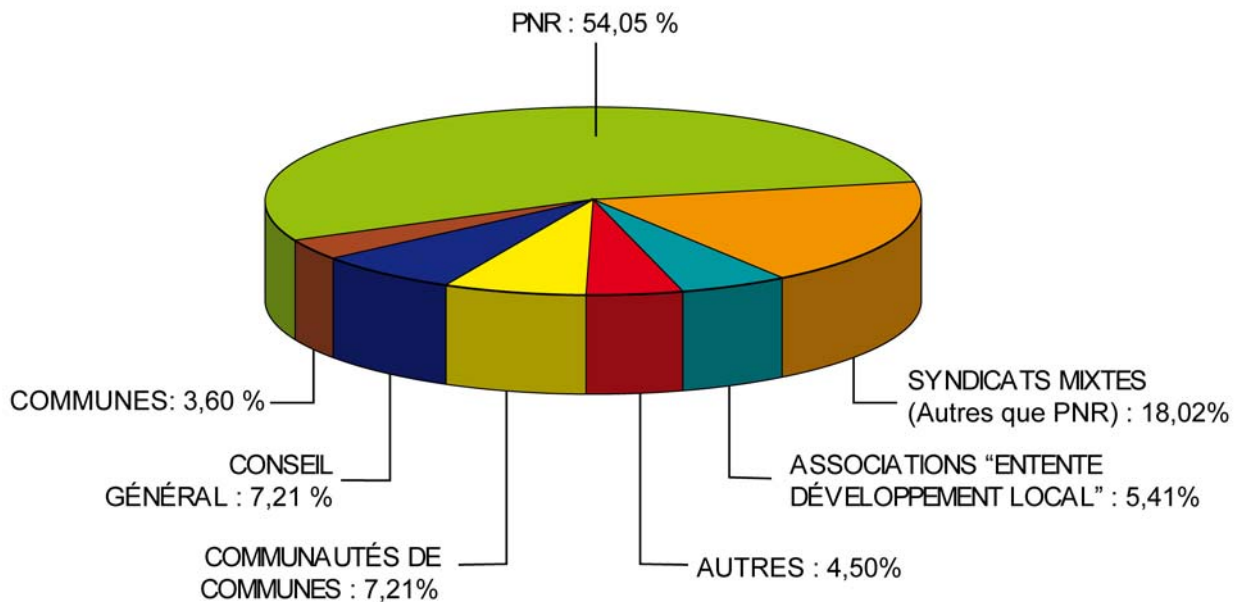
Les étangs de l'Argentonnois regroupent, sur 658 hectares, les communes de Breuil-Sous-Argenton, Genne-ton, Massais, Mauzé-Thouarsais, Moutiers-sous-Argenton, Saint-Maurice-la-Fougereuse et Ulcot.

Domaines de compétences des opérateurs



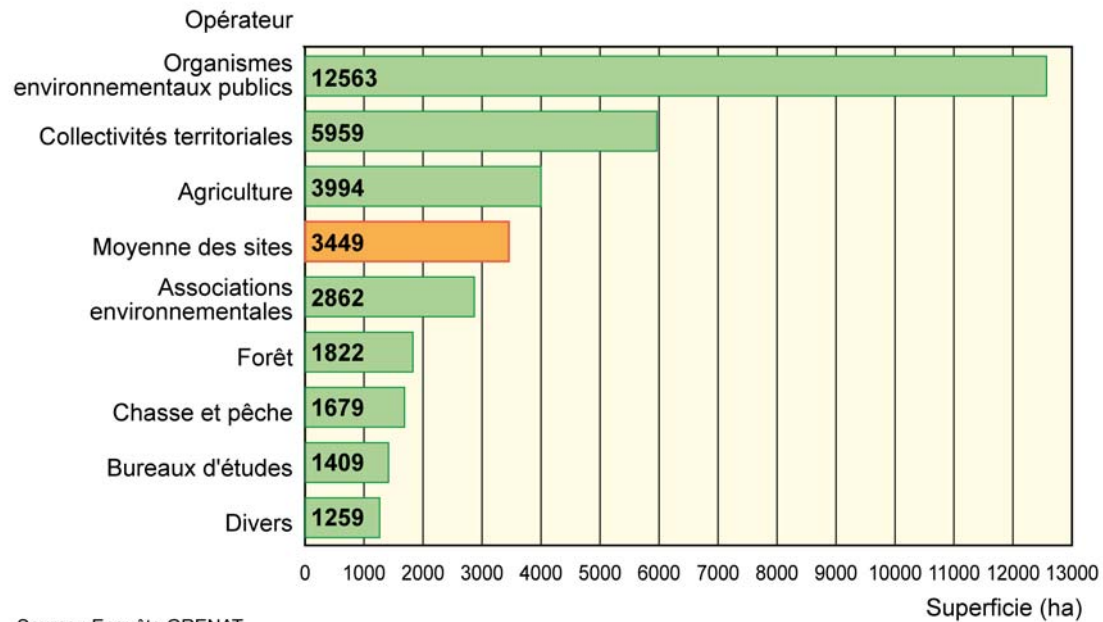
Source : Enquête GREMAT 2005 (363 sites)

Les différents opérateurs des collectivités territoriales



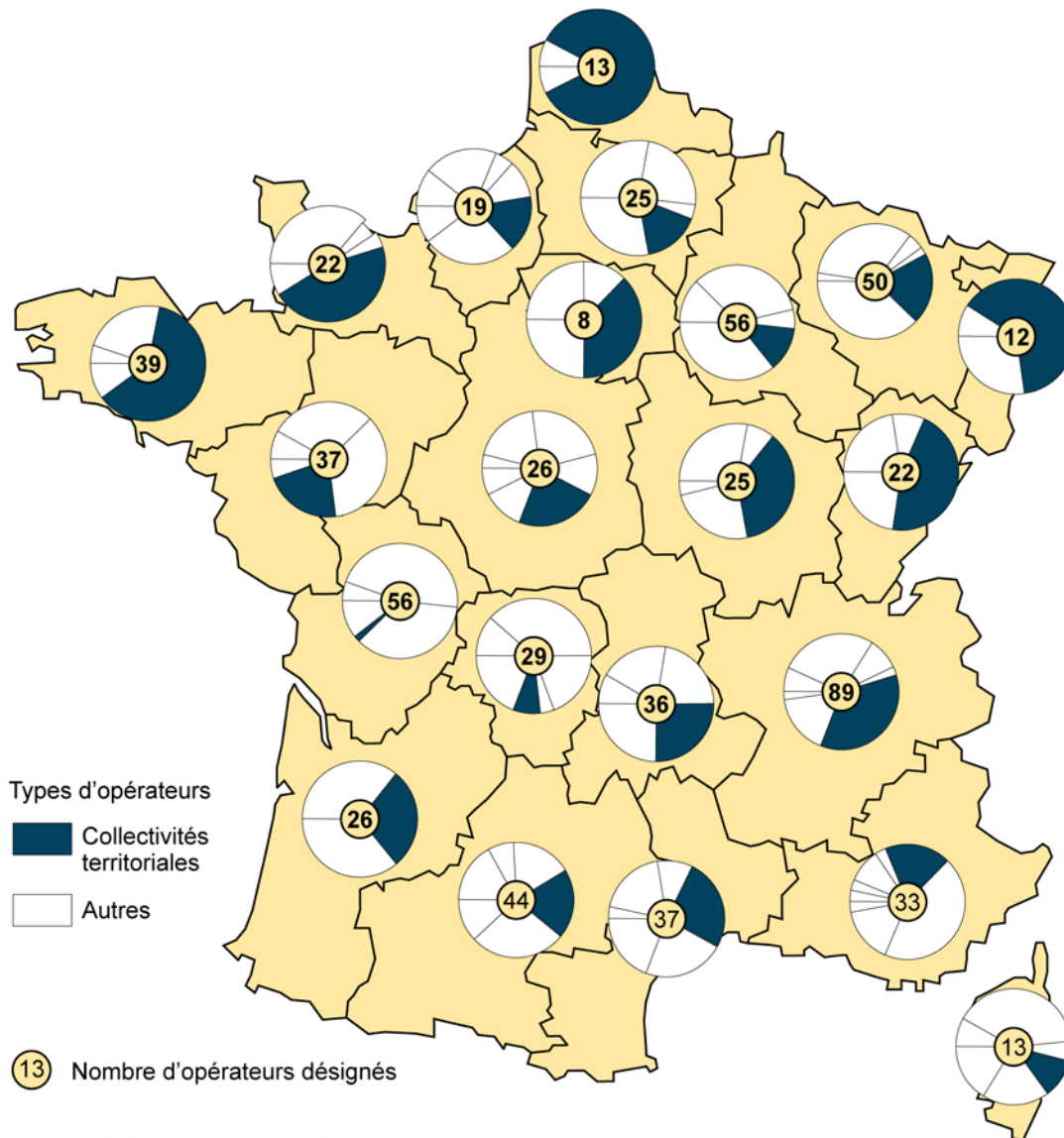
Source : Enquête GREMAT 2005 (363 sites)

Superficie moyenne des sites par grand type d'opérateur



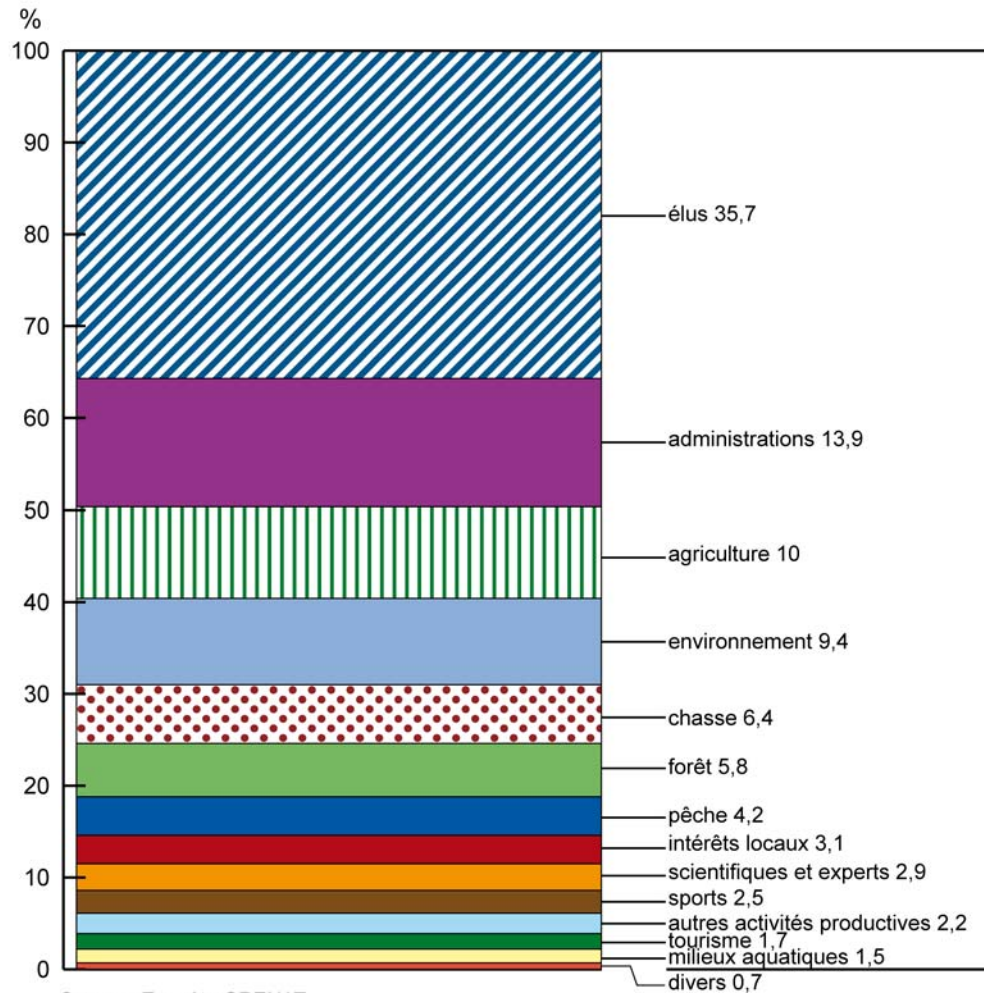
Source : Enquête GREMAT

Les opérateurs des collectivités territoriales par région



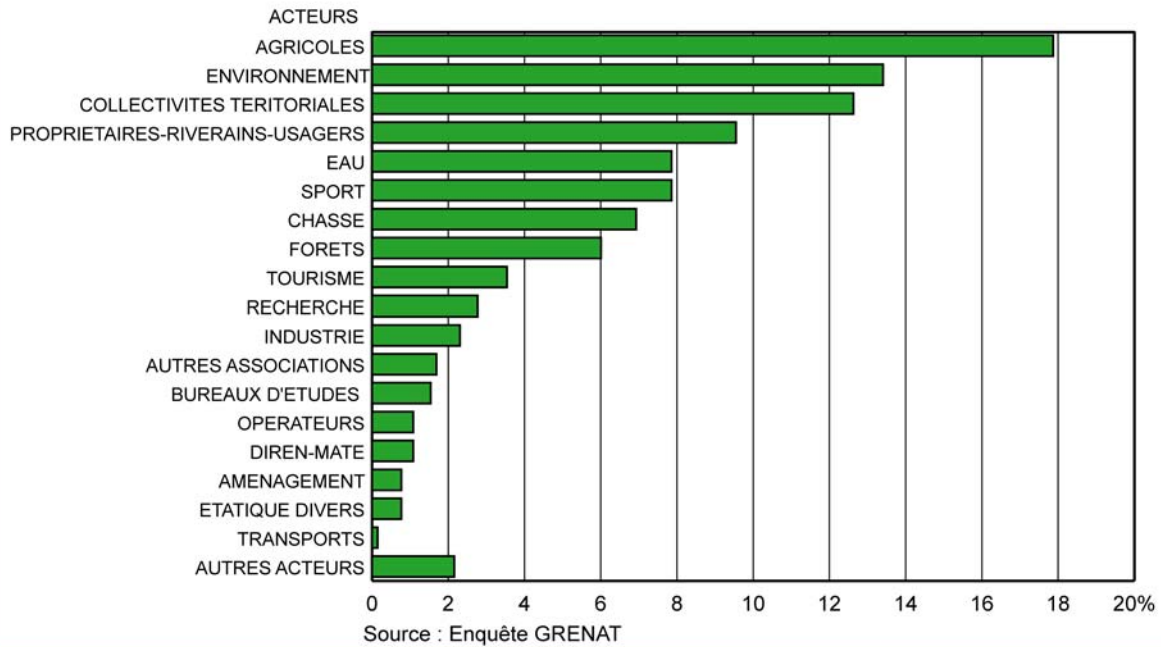
Source : Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD, juillet 2004)
Cartographie G. Géniaux INRA-SAD-Ecodéveloppement et C. Lefebvre INRA-SAE2-Mona

Répartition des membres des comités de pilotage par type d'activité



Source : Enquête GREMAT

Les participants aux groupes de travail (%)



Conclusion

- 1. Avec la DH, la nature entre en politique**
 - 2. L'instabilité des procédures de la DH en France**
 - 3. Du rapport Le Grand à la loi DTR, le rôle accru des collectivités territoriales**
 - 4. Et dans l'avenir ?**
-